



N° ... /MAE/CAB/2022

0023 2022

Conakry, le 22 FEV 2022

## Communiqué relatif à la déclaration des engins agricoles

Dans le cadre des préparatifs de la campagne agricole 2022-2023 et de la récupération des biens de l'Etat, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a dépêché une mission d'identification et d'évaluation du parc d'engins agricoles. Cette mission qui s'est rendue sur toute l'étendue du territoire national concernait notamment les tracteurs, les moissonneuses batteuses, les plateformes et autres matériels.

La mission a constaté avec regret que des engins appartenant à l'Etat sont encore détenus par des personnes physiques ou morales ne disposant pas de contrat de location ou de propriété.

Le Ministère demande à ces personnes de bien vouloir déclarer les engins en leur possession auprès des services de mécanisation au niveau régional et préfectoral au plus tard le 28 février 2022. Passé ce délai, toute détention de ces équipements sera considérée comme un détournement de bien public et les auteurs seront poursuivis par les services compétents conformément à la réglementation en vigueur.

Le Ministère sait compter sur l'esprit de patriotisme et de collaboration de chacun et de tous.

Le Ministre  
  
Mamoudou Nagnalen BARRY  
★ R.G ★